



Paris, le 9 septembre 2021

Beuvau de la sécurité

Les associations d'élus rappellent 3 grands principes d'action et formulent 18 propositions

Dans le cadre du Beuvau de la sécurité, les associations d'élus souhaitent rappeler le rôle pivot des maires qui doit être réaffirmé dans la mise en œuvre des politiques de sécurité.

Elles rappellent qu'il appartient à l'Etat d'assurer la sécurité de la population, en tout temps et en tout lieu, avec les forces de police et de gendarmerie. Cette protection de nos compatriotes doit s'effectuer sur l'intégralité du territoire : urbain, périurbain, rural, quartiers sensibles, zones d'affluences touristiques, outre-mer...

Les constats réaffirmés dans le cadre des tables rondes du Beuvau de la sécurité sont connus : mobilisation accrue des forces de sécurité (gilets jaunes, terrorisme, crise sanitaire, violences intrafamiliales, trafic de stupéfiants...), incompréhension voire défiance d'une partie de la population, exigence accrue de sécurité, nouvelles problématiques liées aux réseaux sociaux...

Pour plus d'efficacité, les associations d'élus formulent 18 propositions à travers 3 axes :

- Mieux associer les élus à la stratégie nationale de sécurité ;
- Renforcer la décentralisation des politiques de sécurité ;
- Conforter et enrichir le lien Forces de sécurité Intérieure (FSI) - Nation.

- **Mieux associer les élus à la stratégie nationale de sécurité**

1- Considérer les maires comme des acteurs à part entière du continuum de sécurité. Associer les associations d'élus à la définition et l'élaboration des stratégies nationales et locales de sécurité et de prévention de la délinquance. Fixer des objectifs communs et associer les maires aux décisions prises en terme d'évolution, d'organisation et de présence des effectifs des forces de sécurité.

2- Créer une instance nationale de réflexion et d'évaluation commune des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (délinquance de voie publique, violences faites aux femmes...), associant élus locaux, universitaires, associations... et participant à l'élaboration et l'évaluation de la stratégie nationale.

3- Définir une stratégie partagée police/ gendarmerie - justice (loi de programmation, politique pénale, clarification et simplification de la procédure pénale, réduction des tâches indues, formations communes police/ gendarmerie - justice...).

4- Etablir, d'abord sur le plan national puis sur le plan local, un diagnostic partagé (police et gendarmerie, justice, collectivités) de l'état de la sécurité sur notre territoire (suivi statistique fiable, enquêtes de « victimation », phénomènes transversaux type cyberdélinquances, violences urbaines et phénomènes de bandes...). A cet effet, consulter davantage les élus sur l'élaboration des choix et définitions des algorithmes lorsqu'ils interviennent dans le cadre de l'utilisation et du partage de données (réflexion à mener sur le sujet avec un maximum de transparence).

5- Définir une politique pénale plus dissuasive vis-à-vis des atteintes aux représentants de l'Etat et à toute forme d'autorité (policiers, gendarmes, élus, enseignants, ...).

6- Développer une stratégie pénale plus structurée et pérenne concernant la primo-délinquance (notamment celle des mineurs), **la récidive et les incivilités du quotidien.** Soutenir le déploiement des réponses infra-pénales à disposition des maires et augmenter massivement les moyens de la justice afin d'améliorer la prévention et permettre une réponse pénale efficiente.

7 - Engager une réflexion sur le secret partagé et le « droit à en connaître » des maires concernant les individus dangereux.

8 - Relancer une réflexion sur les polices municipales en termes de statut, de recrutement (notamment diversifications des voies et hausse du nombre de concours), **de formations, de revalorisation des carrières, de diversification des missions et en termes d'information** (accès aux fichiers...).

- **Renforcer l'approche locale des politiques de sécurité**

9- Faire évoluer le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, afin de lui donner une dimension opérationnelle plus active et effective lui permettant d'atteindre réellement les objectifs fixés.

L'élargissement de ses missions à toutes les questions de sécurité publique, de sa composition (avec une représentation plus effective des différentes collectivités et territoires) et de son fonctionnement (création de cellules de veille pour décliner et suivre les différentes

thématiques type violences conjugales, délinquance juvénile, violences scolaires, trafics de stupéfiants...) permettrait d'évaluer les caractéristiques locales de la délinquance et d'adapter les politiques de sécurité aux territoires.

10- Renforcer au niveau intercommunal et/ou communal les politiques intégrées de sécurité en y associant élus, polices municipales, gardes champêtres... (relance de la dynamique des CLS, CISPd et CLSPD)

Le maire doit participer à l'élaboration du diagnostic et à la définition des stratégies locales de sécurité. Il doit être par ailleurs consulté sur la politique de gestion des FSI (organisation, moyens, évolution des effectifs locaux...) et être doté d'un pouvoir de codécision, notamment en matière de prévention. Les conventions PN-GN / PM doivent être un outil de coopération entre les parties et non opérer un transfert de compétences et de charges des services de police ou de gendarmerie vers les polices municipales.

11- Réaffirmer la place du maire comme « pivot » des politiques publiques de prévention (addictions, violences intrafamiliales...) **et accompagnateur de l'Etat dans le traitement de la délinquance. Rendre systématique leur information par les FSI et la Justice**, notamment via la désignation d'un référent "communes" dans le ressort de chaque tribunal judiciaire. L'objectif étant d'agir de concert sur les phénomènes délinquants d'un territoire (prévention/ répression/ réponse pénale).

- **Conforter et enrichir le lien FSI - Nation :**

12- Créer dès le parcours scolaire élémentaire et dans les programmes d'éducation civique, un module transversal sur la sécurité au sens large (définition, enjeux, connaissance des acteurs et de leurs missions, fondement philosophique et juridique du monopole de la violence légitime, gestes de 1ers secours, exercice anti intrusion, éléments de sécurité civile, visites d'unités de polices nationale, municipale et de gendarmerie...).

13- Favoriser les parcours de formation dans la filière sécurité pour inciter tous les jeunes, quel que soit leur milieu social, à intégrer les forces de la police nationale ou municipale et de la gendarmerie, et contribuer activement à la sécurité de leurs concitoyens.

14- Encourager l'engagement de la population au service des administrés et de la nation, notamment à travers la participation citoyenne ou les différentes réserves (gendarmerie, police, réserves civiles communales...) et l'impliquer davantage dans l'évaluation du service public de la sécurité (qualité du service rendu à travers notamment le traitement des appels police-secours, recueil des attentes et des plaintes, signalements ou échanges de renseignement, état du sentiment de sécurité...).

15- Développer davantage, via des financements dédiés, accrus (FIPD notamment) et pérennes, les actions de prévention favorisant un contact de proximité bienveillant, positif et récurrent entre forces de sécurité et populations : informations systématique des jeunes au sein des établissements scolaires (dangers d'internet, cyberharcèlement, impact des stupéfiants sur la santé), conseils de prévention au profit des commerçants (sûreté des locaux, prévention des vols, des escroqueries...), sensibilisation des entreprises à l'intelligence économique, sensibilisation des personnes âgées aux escroqueries dont elles sont la cible, prévention des atteintes au monde agricole ... **Il convient également d'encourager l'interaction des politiques de sécurité et des politiques sociales** (rôles éminents de la politique de la ville et des ruralités, de la prévention spécialisée, de l'insertion des policiers et gendarmes dans la vie sociale...).

16- Renforcer la présence des FSI sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, afin de tisser des liens de confiance avec la population et de favoriser les échanges, notamment sur la détection des signaux faibles. Organiser un accueil du public plus qualitatif et plus fluide dans les locaux des services de sécurité nationaux, en faisant effort sur la formation des FSI.

17- Exiger des FSI qu'elles rendent compte régulièrement de leur action à la population et aux élus, pour plus de transparence et de confiance, notamment à travers la publication d'un rapport annuel décrivant la situation de la délinquance, les moyens déployés en conséquences et les résultats obtenus. Dans la même optique, communiquer davantage sur le mode de fonctionnement et le contrôle de l'action des FSI.

18- Intégrer dans les formations des FSI et notamment de leur encadrement, des modules destinés à améliorer leur connaissance des collectivités locales et leur appréhension du ou des territoires sur lesquels ils exercent leurs responsabilités. De même, mieux organiser la mobilité géographique et/ou fonctionnelle, notamment de l'encadrement intermédiaire, afin d'enrichir cette connaissance des territoires et de dynamiser les équipes ou/et unités.